



## COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

### **Avis sur la situation des Droits de l'Homme en ex-Yougoslavie**

*(Adopté par l'assemblée plénière le 29 octobre 1992)*

Ayant pris connaissance des témoignages de plusieurs de ses membres s'étant rendus en diverses régions de l'ex-Yougoslavie (missions de Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, Cimade, Voix de l'Enfant), et du Rapport de M. Louis JOINET (mission des Nations unies) sur le processus de "purification ethnique" en Bosnie-Herzégovine ;

la Commission nationale consultative des Droits de l'homme rappelle avec force que la condamnation d'une situation aussi intolérable doit rester permanente et non sélective. Elle met en garde contre toute forme d'accoutumance ou de banalisation de ce qui ne cesse pas d'être inacceptable.

La Commission nationale consultative des Droits de l'homme souhaite que trois types de mesures soient prises.

#### **Mesures humanitaires**

1. L'assistance humanitaire aux personnes prisonnières ou déplacées doit, en priorité et pour l'essentiel, être apportée sur les lieux mêmes. Il importe de ne pas aggraver les mouvements de population.
2. Dans le même temps, des mesures d'urgence doivent être prises par les autorités françaises afin d'accueillir les personnes isolées et les familles dont la survie serait menacée si elles restaient sur place. Il en est particulièrement ainsi des prisonniers libérés des camps.
3. Une concertation entre les pays de la Communauté européenne doit permettre de partager l'effort d'accueil, la France se devant de donner l'exemple en prenant toute sa part de cette charge.

#### **Mesures de retour à la Paix**

1. Les forces des "Casques bleus" des Nations unies constituant un corps d'observation des violations des Droits de l'homme, leur présence doit être étendue et renforcée numériquement.
2. La Conférence internationale portant sur les Conventions de Genève, prévue au premier trimestre 1993, doit aboutir à des engagements suffisamment précis pour rendre plus contraignantes les dispositions de ces Conventions.

3. Un soutien sans relâche doit être apporté à toutes les forces de paix dans les diverses parties de l'ex-Yougoslavie, notamment :

- les autorités religieuses doivent poursuivre leur dialogue et leur médiation entre les différentes Communautés.

- les médias locaux indépendants, dont le rôle est souligné par le Rapport MAZOWIECKI, doivent pouvoir recevoir les moyens d'exercer leur mission de lutte contre l'incitation à la haine raciale et contre tous les fanatismes nationalistes.

4. Les Etats doivent respecter leur engagement de ne pas fournir d'armes aux belligérants et renforcer la lutte contre le trafic d'armes alimentant les combats.

5. Toutes mesures doivent être prises pour prévenir l'extension du conflit aux régions menacées à leur tour de "purification ethnique", comme par exemple au Kosovo.

### **Mesures portant sur la justice**

1. Le constat détaillé et précis des violations des Droits de l'homme doit être poursuivi, tant par les forces des Nations unies que par les différentes missions d'enquête des Organisations non gouvernementales et des médias. Il ne faut pas sous-estimer le caractère dissuasif que peut représenter la menace de poursuites ultérieures qui pourrait ainsi contribuer au rétablissement de la paix.

2. Les récentes déclarations du Ministre français des Affaires étrangères annonçant la levée des réserves de la France relatives aux travaux de la Commission du droit international sur le projet de Cour pénale internationale sont accueillies avec satisfaction.

3. La Commission nationale consultative des Droits de l'homme rappelle à cet égard l'avis donné par elle le 4 juillet 1991, relatif à la création d'une telle cour.

4. La Commission nationale consultative des Droits de l'homme demande cependant que, compte tenu des difficultés que présente l'institution d'une juridiction internationale permanente, soit sans délai mise à l'étude la création d'une juridiction ad-hoc qui pourrait être saisie des crimes contre l'humanité actuellement perpétrés en ex-Yougoslavie.